

Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territoriales engagés par Brest métropole dans les communes Année 2023

Introduction

Les contrats de proximité territoriaux co-signés par les huit communes de la métropole, et Brest métropole posent les principes de fonctionnement de la proximité en matière de gestion de l'espace public. Les instances de dialogue et de concertation nommées dans les contrats et déployées dans toutes les communes, la communication du bilan de répartition budgétaire des crédits de la métropole dans les communes, le processus de priorisation des travaux, une meilleure appropriation des outils numériques de liaison apportent de la fluidité et de la transparence dans les relations entre les communes et la métropole.

Ainsi, il a été acté de rédiger annuellement un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes au titre du suivi et de l'évaluation du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public (art. 6 des contrats de proximité territoriaux).

Les communes membres sont invitées à annexer le présent rapport à leur délibération annuelle approuvant :

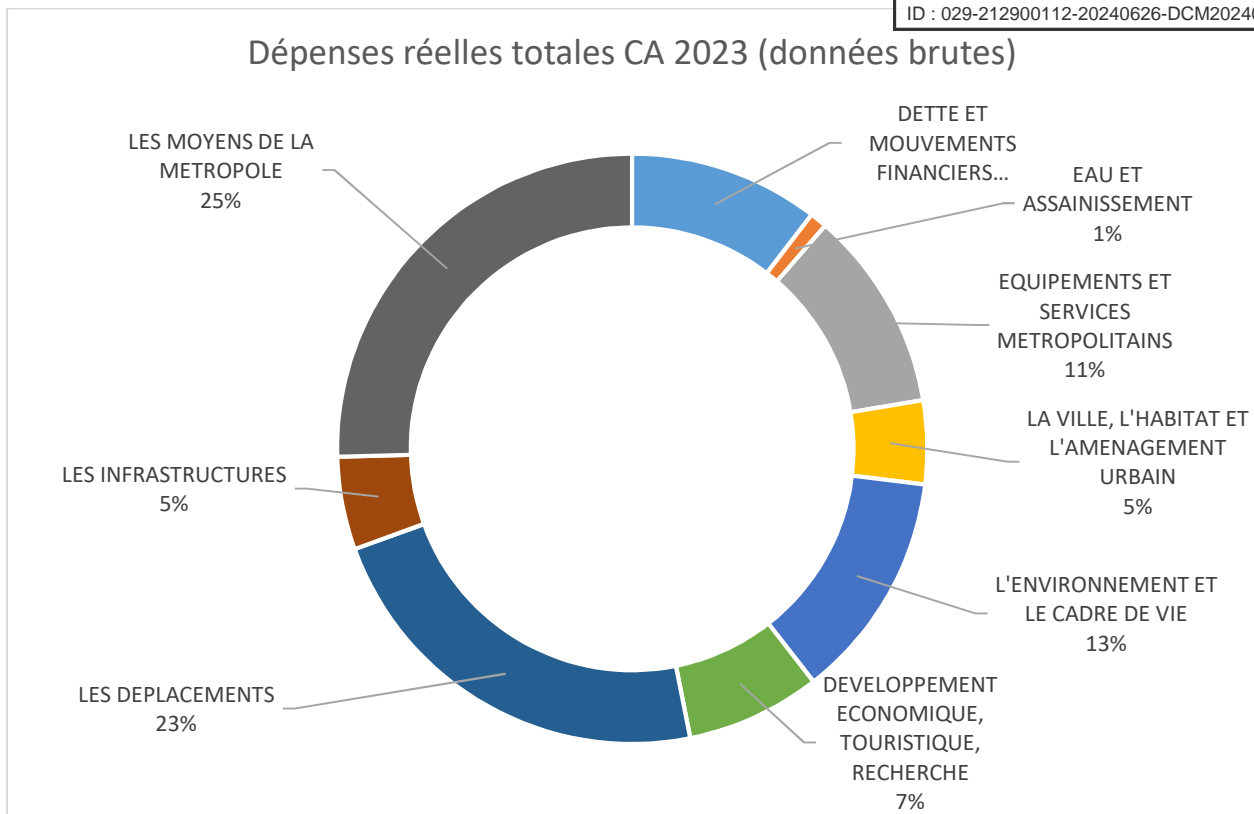
- Le bilan annuel du dispositif de gouvernance de l'espace public,
- Les programmes de proximité de la commune dans les domaines de la voirie et des espaces verts,
- Le bilan de l'outil numérique « Relations aux Administrés »

La typologie des dépenses communautaires

Les dépenses réelles du compte administratif 2023 s'élèvent au total à 474,7 M€ au total, dont 344,0 M€ de dépenses de fonctionnement et 130,6 M€ de dépenses d'investissement.

Tableau : données brutes du compte administratif 2023 (en milliers d'euros)

Politiques		Investissement	Fonctionnement	Total	Var. N-1
I	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ² E, RECHERCHE	15 804	19 199	35 004	-8%
II	EQUIPEMENTS ET SERVICES METROPOLITAINS	12 596	39 665	52 261	8%
III	LA VILLE, L'HABITAT ET L'AMENAGEMENT URBAIN	9 531	12 152	21 683	2%
IV	LES INFRASTRUCTURES	9 868	14 292	24 161	-10%
V	LES DEPLACEMENTS	34 822	72 676	107 498	34%
VI	L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE	14 236	45 298	59 534	-1%
VII	LES MOYENS DE LA METROPOLE	4 503	116 171	120 673	3%
VIII	DETTE ET MOUVEMENTS FINANCIERS	27 889	21 502	49 391	1%
IX	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 386	3 100	4 486	30%
Total		130 635	344 055	474 691	7%



Dans un premier temps, il importe de déterminer une typologie des dépenses permettant de faire la distinction, au sein des différentes politiques publiques, entre les crédits qui peuvent être ventilés et ceux qui, par nature, ne peuvent être territorialisés par communes.

Ainsi, il est proposé de distinguer trois catégories de dépenses communautaires :

- les dépenses liées à l'administration de la communauté,
- les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération,
- les politiques offrant des services à la population.

A - Les dépenses liées à l'administration de la communauté

Elles concernent les moyens communautaires (politique VII) ainsi que les remboursements de dette et les mouvements financiers (politique VIII).

Les dépenses liées à l'administration générale de la métropole ne font pas partie des dépenses « engagées par l'établissement dans chaque commune » et doivent donc être considérées comme des dépenses non ventilables par nature.

Au total, au CA 2023, les dépenses d'administration non ventilables représentent **170,0 M€**, soit **35,8 %** des dépenses réelles de la métropole.

B - Les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération

Il s'agit des interventions suivantes :

- Les actions de développement économique : aménagement et gestion des zones d'activités, zone portuaire, aéroport, enseignement supérieur, recherche, formation, tourisme, haut débit, etc. ;
- La politique de la ville : insertion, prévention de la délinquance ;
- Les actions de planification en matière d'urbanisme et de logement : SCOT, PLU, PLH, etc. ;
- La construction et la gestion des grands équipements sportifs et culturels d'agglomération : Quartz, Océanopolis, Parc de Penfeld, Rinkla, Brest Arena, Carène, piscines, centres nautiques, ports de plaisance, la Recouvrance, musées, conservatoire de musique, ateliers des Capucins, etc.) ;
- L'organisation des grands événements tels que les fêtes nautiques internationales ;
- Les actions en faveur de la préservation de l'environnement : lutte contre les pollutions, maîtrise de l'énergie, etc. ;

- Les infrastructures : signalisation lumineuse, régulation du trafic, ouvrages d'art, gestion du stationnement, extension du réseau de chaleur ;
- Le soutien à Labocea ;
- Les investissements en faveur des transports urbains.

Il n'apparaît pas pertinent de territorialiser ces différentes interventions qui ne bénéficient pas aux habitants d'une commune en particulier et qui contribuent plus largement à l'attractivité de la métropole brestoise.

Au CA 2023, les dépenses de rayonnement global représentent **140,4 M€**, soit **29,6 %** des dépenses réelles de la métropole.

C - Les politiques offrant des services à la population

Les dépenses concernées peuvent être ventilées par commune, sous réserve de déterminer des critères techniques suffisamment pertinents. En effet, la seule lecture budgétaire ne permet d'avoir pas une vision précise de la localisation des dépenses.

Il s'agit des politiques concernant les espaces publics : les déplacements, la voirie, la signalisation, l'éclairage public, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la propreté, l'eau et l'assainissement, les espaces verts, la prévention des risques (contingent SDIS), les créations et extensions de cimetières, etc.

Au CA 2023, les dépenses de services à la population localisables représentent **164,2 M€**, soit **34,6 %** des dépenses des réelles de la métropole.

La ventilation des dépenses par commune : l'exemple des politiques offrant des services à la population

Comme depuis 2012, il est décidé de réaliser l'exercice de répartition territoriale des dépenses communautaires sur quatre politiques publiques :

- **La collecte et le traitement des déchets,**
- **La voirie,**
- **L'éclairage public,**
- **Les espaces verts.**

Pour chaque politique étudiée, la méthode validée par le groupe de pilotage a consisté à :

- Identifier les **coûts bruts directs** de fonctionnement et les dépenses d'investissement réalisées à partir des chiffres du compte administratif par centres de coût et par programmes ;
- Proposer une répartition des dépenses concernées par commune à partir de **critères** à la fois simples, lisibles et quantifiables (au réel ou forfaitaires) ;
- Proposer un ou plusieurs **indicateurs** pertinents permettant d'analyser les résultats de la répartition (par exemple, le coût par habitant).

L'analyse s'est concentrée sur la notion de « coûts bruts directs », qui englobent les charges indispensables à la réalisation d'une prestation : masse salariale, contrats, entretien des matériels et véhicules, énergie, etc.

L'analyse n'intègre pas les coûts indirects (ex : charges de structure liées aux fonctions support tels que DRH, finances, DSIT, etc.) ni les éventuelles recettes venant en atténuation des charges (ex : revente de matériaux, aides d'écoemballage, etc.).

Le tableau de la page suivante présente la valeur de différents critères physiques permettant d'analyser les résultats de la répartition par commune.

Tableau : valeur des critères physiques (au 1er janvier 2023)

	Population INSEE 2023	Densité de population 2023 (nbre d'hab. / km2)	Linéaire de voies urbaines et sub. (ml) hors chemins ruraux	Nombre d'avaloirs	Nombre de points lumineux	Surfaces vertes hors PA et EN (m2)
BOHARS	3 680	506,2	31 637	410	836	56 481
BREST	142 234	2 872,8	495 671	11 336	22 084	2 960 386
GOUESNOU	6 461	534,9	56 531	966	1 741	295 149
GUILERS	8 318	438,3	73 964	931	1 831	202 920
GUIPAVAS	15 823	358,6	136 145	1 996	3 501	465 414
LE RELECQ-KERHUON	12 007	1 867,3	66 110	1 370	2 185	262 245
PLOUGASTEL- DAOULAS	13 807	294,8	145 421	1 703	1 562	170 574
PLOUZANE	13 747	414,8	116 129	1 550	2 682	358 303
TOTAL	216 077	989,5	1 121 608	20 262	36 422	4 771 472

1. La collecte et le traitement des déchets

Les coûts directs identifiés au CA 2023 s'élèvent à 23 206 876 €, décomposés de la manière suivante :

- 41,8 % pour la collecte,
- 58,2 % pour le traitement.

En euros	CA 2023 réparti	
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires : • Prestations : • Carburants : • Entretien véhicules : • Autres charges : • Total fonctionnement : 	7 127 381 € 11 529 220 € 757 547 € 996 160 € 1 097 111 € 21 507 419 €	
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition matériels : • Autres dépenses : • Total investissement : 	1 287 476 € 411 930 € 1 699 406 €	
<ul style="list-style-type: none"> • Total général : 	23 206 876	
<ul style="list-style-type: none"> • dont collecte 	9 709 757	42 %
<ul style="list-style-type: none"> • dont traitement 	13 497 119	58 %

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

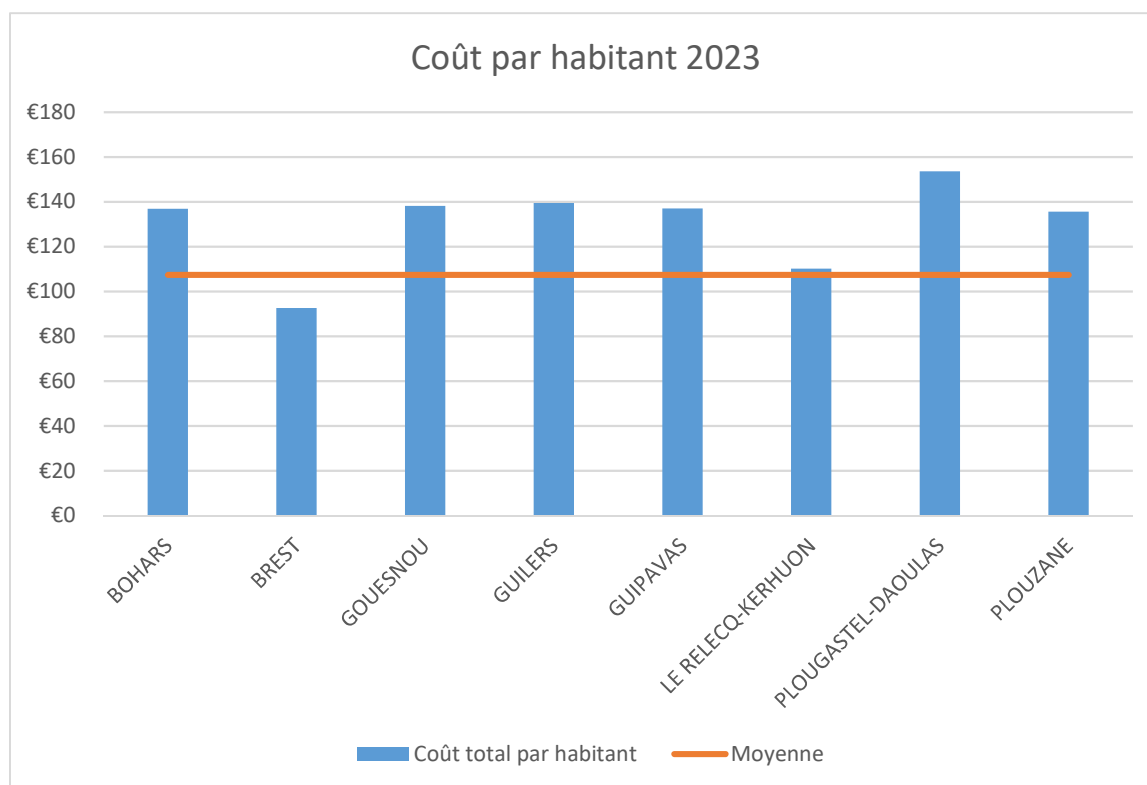
<i>Prestation / dépense</i>	<i>Critères de répartition retenus</i>
• Collecte :	au prorata du linéaire de voies urbaines et suburbaines (hors chemins ruraux)
• Traitement :	au prorata de la population

A noter que seuls les kilomètres parcourus sur la commune sont pris en compte (hors trajets UVED / commune ou CTC / commune). Par ailleurs, les dépenses relatives aux déchetteries ne sont pas affectées aux seules communes d'implantation.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, le coût moyen par habitant atteint 107 € au CA 2023 (contre 113 € au CA 2022), avec un écart de 93 € à 154 € par habitant selon les communes.

Tableau : répartition des coûts de collecte et de traitement des déchets par commune

	COLLECTE			TRAITEMENT			Coût total CA 2023 (en €)	Coût total par habitant 2023	Rappel Coût total par habitant 2022	VAR N-1
	linéaire de voies urbaines et sub.(kms)	%	Coût de collecte CA 2023 (en €)	Population INSEE 2023	%	Coût de traitement CA 2023 (en €)				
BOHARS	31,637	2,82%	273 881	3 680	1,70%	229 869	503 750	137 €	143 €	-4%
BREST	495,671	44,19%	4 291 022	142 234	65,83%	8 884 561	13 175 583	93 €	98 €	-5%
GOUESNOU	56,531	5,04%	489 389	6 461	2,99%	403 582	892 971	138 €	145 €	-5%
GUILERS	73,964	6,59%	640 306	8 318	3,85%	519 579	1 159 885	139 €	146 €	-4%
GUIPAVAS	136,145	12,14%	1 178 607	15 823	7,32%	988 374	2 166 981	137 €	144 €	-5%
LE RELECQ-KERHUON	66,11	5,89%	572 314	12 007	5,56%	750 010	1 322 324	110 €	116 €	-5%
PLOUGASTEL-DAOULAS	145,421	12,97%	1 258 909	13 807	6,39%	862 446	2 121 355	154 €	161 €	-5%
PLOUZANE	116,129	10,35%	1 005 328	13 747	6,36%	858 698	1 864 026	136 €	141 €	-4%
TOTAL	1 121,61	100,00%	9 709 757	216 077	100,00%	13 497 119	23 206 875	107 €	113 €	-5%



2. La voirie et les réseaux

Les coûts directs identifiés au CA 2023 sont les suivants :

En euros	CA 2023 réparti	
Pilotage et gestion administrative	• Fonctionnement :	2 441 867
	• Investissement :	-
	• Coût total :	2 441 867
Voirie / Espace public (hors propreté)	• Fonctionnement :	6 486 980
	• Investissement (yc régie) :	8 246 975
	• Coût total :	14 733 856
Eclairage public et réseaux	• Fonctionnement :	1 934 186
	• Investissement :	2 396 897
	• Coût total :	4 331 083

En fonctionnement, le coût du matériel a été introduit sur la base d'un calcul de coût moyen intégrant son poids respectif dans chaque prestation de l'activité.

En investissement, ont été exclus de la répartition les programmes liés aux moyens généraux (Bâtiments service voirie) ou d'intérêt métropolitain manifeste (Contournement Nord/Ouest de Brest, Ouvrages d'art, Régulation du trafic).

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

<i>Prestation / dépense</i>	<i>Critères de répartition retenus</i>
Pilotage et gestion administrative :	au prorata du linéaire de voies communautaires
Voirie / Espace public	
• Entretien des revêtements :	au coût réel (temps passé + fournitures + matériel)
• Entretien des accotements :	coût linéaire moyen X linéaire voies communautaires et coût réel pour curage
• Entretien des eaux pluviales :	au prorata du nombre d'avaloirs par commune
• Divers entretien courant :	au prorata du linéaire de voies communautaires
• Travaux :	dépenses réelles par commune
Eclairage public et réseaux	
• Energie, entretien et réparation :	dépenses réelles par commune
• Frais de personnel :	au prorata du nombre de points lumineux
• Travaux :	dépenses réelles par commune

Tableau : vue d'ensemble de la répartition par commune

	Pilotage / gestion administrative	Voirie / espace public	Eclairage public et réseaux	Coût total réparti CA 2023 (en €)	Répartition
BOHARS	68 877	391 656	102 701	563 233	2,6%
BREST	1 056 931	7 409 396	2 778 383	11 266 911	53,6%
GOUESNOU	123 074	739 558	114 702	977 335	4,6%
GUILERS	161 028	1 115 959	191 850	1 468 836	6,6%
GUIPAVAS	296 403	1 485 636	487 219	2 269 258	10,2%
LE RELECQ-KERHUON	143 929	613 226	339 019	1 096 174	4,8%
PLOUGASTEL-DAOULAS	316 598	1 639 381	166 372	2 122 352	9,6%
PLOUZANE	252 826	1 339 145	150 837	1 742 807	8,0%
TOTAL	2 441 867	14 733 956	4 331 083	21 506 906	100,0%

La voirie :

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts de voirie par commune (fonctionnement et investissement compris) :

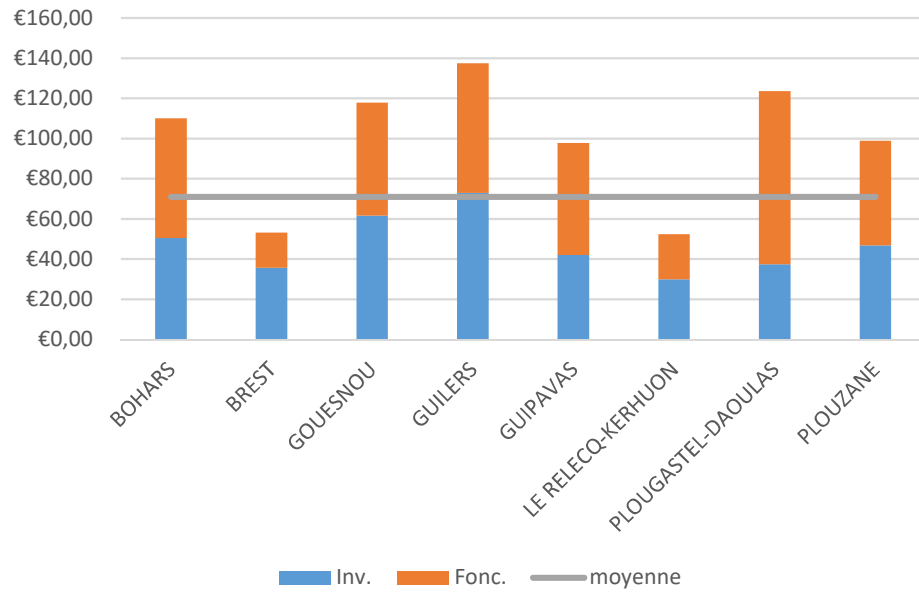
- Le coût moyen par mètre linéaire de voirie est de 13,1 € au CA 2023 (écart de 9,3 € à 15,1€ / ml selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 70 € (écart de 53 € à 137 € / hab. selon les communes).

Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2023
Bohars	Rue Huon de Kermadec
Brest	Aménagement des rues quatre pompes et Cruguel
Gouesnou	Rue de l'Eglise
Guilers	Rue de Kermonfort
Guipavas	Rue du Rody
Le Relecq-Kerhuon	Rue de Keroumen
Plougastel-Daoulas	Rte de Breleiz
Plouzané	Rue des Chênes

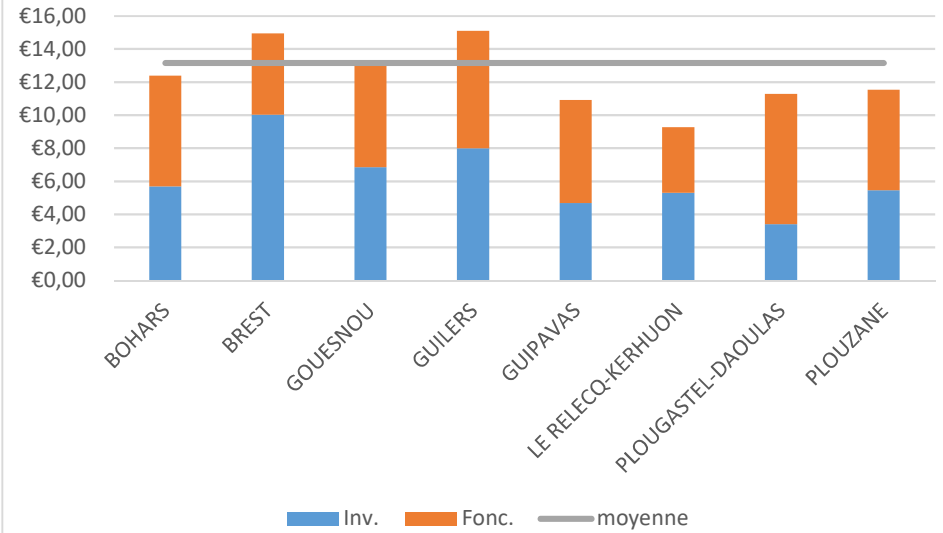
Tableau : répartition des coûts de voirie / espace public par commune

	Coûts de fonctionnement				Coûts d'investissement				Coût total				
	Total réparti CA 2023 (en €)	Var. N-1	par ml de voirie	par habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	Var. N-1	par ml de voirie	par habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	Var. N-1	Coût total par ml	Coût total par habitant	Rappel Coût total par habitant 2022
BOHARS	212 002	-9%	6,70 €	59,57 €	179 654	-45%	5,68 €	50,48 €	391 656	-31%	12 €	110 €	156 €
BREST	2 438 437	-16%	4,92 €	17,49 €	4 970 960	-1%	10,03 €	35,65 €	7 409 396	-7%	15 €	53 €	56 €
GOUESNOU	352 451	-11%	6,23 €	56,11 €	387 106	66%	6,85 €	61,63 €	739 558	18%	13 €	118 €	99 €
GUILERS	524 329	3%	7,09 €	64,58 €	591 630	37%	8 €	72,87 €	1 115 959	18%	15 €	137 €	115 €
GUIPAVAS	847 608	-6%	6,23 €	55,78 €	638 028	19%	4,69 €	41,99 €	1 485 636	3%	11 €	98 €	94 €
LE RELECQ-KERHUON	263 406	-29%	3,98 €	22,49 €	349 820	4%	5,29 €	29,87 €	613 226	-13%	9 €	52 €	59 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	1 143 516	6%	7,86 €	86,13 €	495 865	-30%	3,41 €	37,35 €	1 639 381	-8%	11 €	123 €	132 €
PLOUZANE	705 232	-10%	6,07 €	52,02 €	633 913	32%	5,46 €	46,76 €	1 339 145	6%	12 €	99 €	92 €
TOTAL	6 486 981	-10%	5,80 €	31 €	8 246 975	2%	7,35 €	39 €	14 733 956	-3%	13 €	70 €	71 €

coût total 2023 par habitant



Coût total 2023 par mètre linéaire de voirie

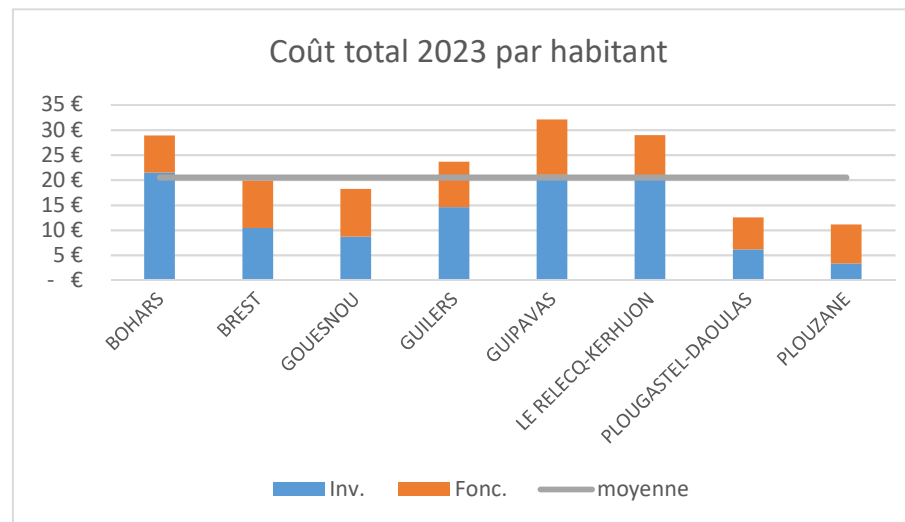


L'éclairage public et les réseaux :

Le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune (fonctionnement et investissement compris) :

Tableau : répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune

	Coûts de Fonctionnement			Coûts d'Investissement			Coûts totaux			
	Total réparti CA 2023 (en €)	VAR N-1	Coût/ha bitant	Total réparti CA 2023 (en €)	VAR N-1	Coût/habi tant	Total réparti CA 2023 (en €)	VAR N-1	Coût/ habita nt	Rappel Coût total par hbt 2022
BOHARS	26 123	-51%	7 €	76 578	63%	22 €	102 701	2%	29 €	28 €
BREST	1 324 107	-49%	9 €	1 454 276	-19%	10 €	2 778 383	-35%	20 €	31 €
GOUESNOU	59 974	-53%	10 €	54 728	-74%	9 €	114 702	-66%	18 €	54 €
GUILERS	73 421	-36%	9 €	118 429	-61%	15 €	191 850	-54%	24 €	51 €
GUIPAVAS	166 985	-30%	11 €	320 234	29%	21 €	487 219	0%	32 €	32 €
LE RELECQ-KERHUON	93 603	-41%	8 €	245 417	69%	21 €	339 020	12%	29 €	26 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	84 711	-27%	6 €	81 661	-68%	6 €	166 372	-55%	13 €	27 €
PLOUZANE	105 262	-43%	8 €	45 575	-76%	3 €	150 837	-57%	11 €	28 €
TOTAL	1 934 186	-46%	9 €	2 396 897	-25%	11 €	4 331 083	-35%	21 €	31 €



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 029-212900112-20240626-DCM2024062509-DE

Communes	Quelques opérations d'extension réalisées en 2023
Bohars	Le clos du Bois
Brest	Quartier de Kerangoff
Gouesnou	Routes D67, D788 et D267
Guilers	Rue Charles de Gaulle - Centre bourg
Guipavas	Rues Fresnel et Lippmann
Le Relecq-Kerhuon	Rues Chateaubriand, Jean Bart, Courbet, Keraudren, Sémard et Laënnec
Plougastel-Daoulas	Route de Keralliou
Plouzané	Avenue Jean Moulin

3. Les espaces verts

Les coûts directs identifiés au CA 2023 sont les suivants :

En euros	CA 2023 réparti
<ul style="list-style-type: none">• Personnel :• Fournitures :• Entretien véhicules :• Fluides, carburants, assurances :• Total fonctionnement :	<p>9 045 057 1 639 352 819 408 434 920 11 938 737</p>
<ul style="list-style-type: none">• Travaux :• Acquisition matériels-mobilier :• Bâtiments• Autres dépenses• Total investissement :	<p>1 250 640 569 406 461 499 664 2 282 209</p>
<ul style="list-style-type: none">• Total général :	14 220 946

Sont exclues de la répartition les dépenses relatives aux parcs d'agglomération, aux plages et au Conservatoire botanique, ainsi que les prestations réalisées sur les espaces communaux des villes de Brest et Bohars, non compris dans le périmètre du transfert de compétence, soit 2 190 8710 € en fonctionnement et 13 612 € en investissement.

Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2023
Bohars	Rénovation d'escaliers Bois du petit moulin et rue de Penarguear 10 000€
Brest	Travaux d'aménagement d'une aire de jeux inclusive au Jardin de Kerzudal – 2ème phase - création de la zone jeux (St Pierre – 45 000 €); Rénovation d'escaliers, rue de saint Malo (4 Moulins – 15 000 €); Création d'un square secteur Poitou (Bellevue : 80 000 € sur 2 exercices) ; rénovation de l'offre de jeux, Bois de la Brasserie (Lambezellec - 70 000 € sur 2 exercices); Travaux de déminéralisation et de végétalisation du square de la déportation (Brest centre – 25 000 €); Rénovation du square Tissot Léoquet (Europe – 50 000 € sur 2 exercices) ; Rénovation du square de Poul ar Bachet (Saint-Marc 90 000 € sur 3 exercices).
Gouesnou	Création d'un accès entre la crèche et le parc de la Fontaine (7 000 €)
Guilers	Rénovation d'allées, jardin de Mez Blev (32 000 € sur 2 exercices, travaux programmés début 2024)
Guipavas	Etudes de rénovation et renforcement de l'aire de jeux secteur de Kerafur (116 000 €) sur 3 exercices et Budget Participatif
Le Relecq-Kerhuon	Travaux de confortement du Belvédère de Maissin (18 000€).
Plougastel-Daoulas	Plantations route de Kervenal (15 000 €)
Plouzané	Travaux de d'aménagement de square de Pencoed (77 000 € sur 3 exercices)

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	Critères de répartition retenus
• Personnel maintenance et mobilier :	au coût réel
• Personnel - équipe transversale :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Fournitures :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Fluides, carburant, assurances :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Entretien des véhicules	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Travaux sur les bâtiments :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Travaux :	au réel pour les grosses opérations au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN) pour les autres opérations
• Acquisition matériels-mobilier :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Extension des cimetières	au coût réel

PA : parcs d'agglomération

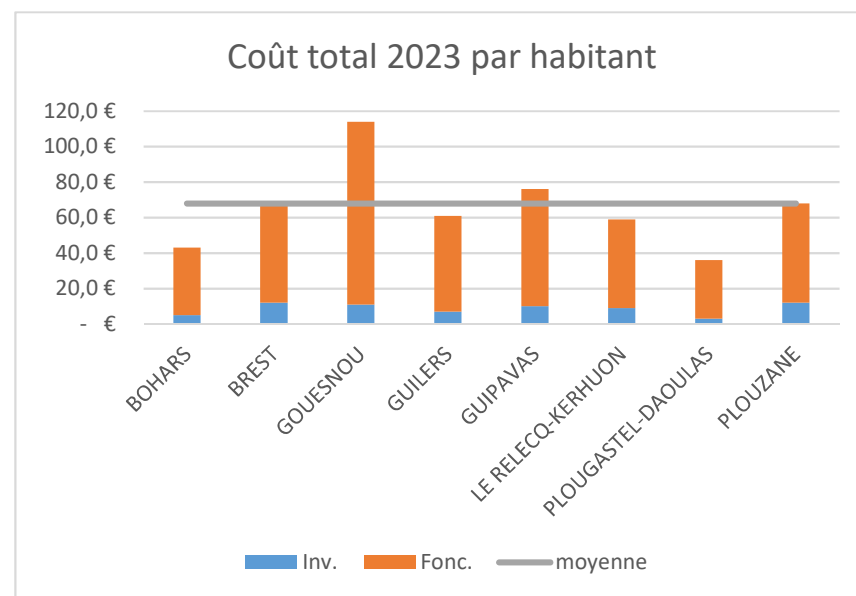
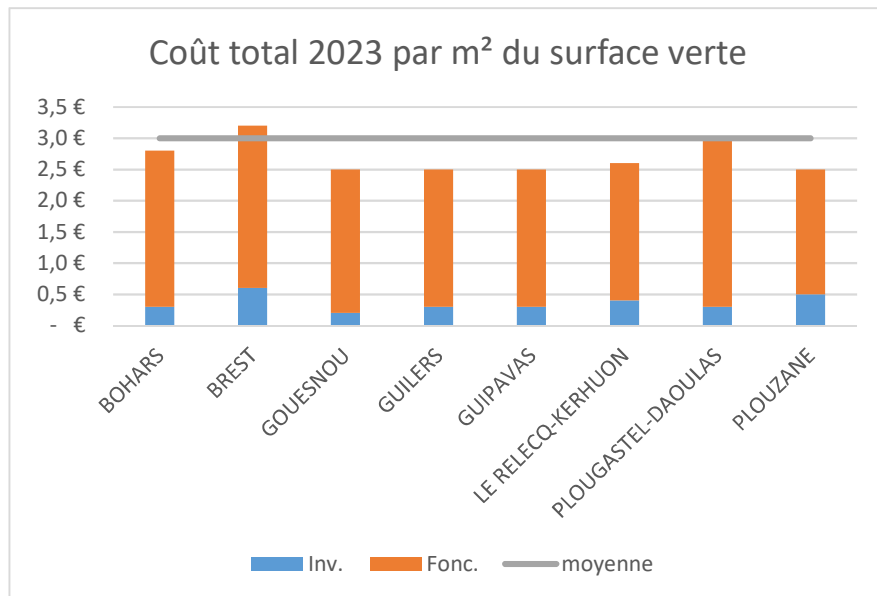
EN : espaces naturels

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts des espaces verts par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par m² de surface verte est de 3 € au CA 2023 (écart de 2.5 € à 3.2 € / m² selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 66 € (écart de 36 € à 114 € / hab. selon les communes).

Tableau : répartition des coûts des espaces verts par commune

	Coûts de fonctionnement				Coûts d'investissement				Coût total				
	Total réparti CA 2023 (en €)	VAR N-1	par m2 de surface verte	par habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	VAR N-1	par m2 de surface verte	par habit ant	Total réparti CA 2023 (en €)	VAR N-1	Coût total par m2	Coût total par habita nt	Rappel Coût total par habitant 2022
BOHARS	141 410	-26%	2,50 €	38 €	16 736	-52%	0,30 €	5 €	158 146	-30%	2,80 €	43 €	62 €
BREST	7 814 774	1%	2,60 €	55 €	1 658 462	9%	0,60 €	12 €	9 473 236	2%	3,20 €	67 €	65 €
GOUESNOU	668 101	2%	2,30 €	103 €	69 771	-43%	0,20 €	11 €	737 872	-5%	2,50 €	114 €	122 €
GUILERS	447 434	-5%	2,20 €	54 €	59 867	-37%	0,30 €	7 €	507 301	-10%	2,50 €	61 €	69 €
GUIPAVAS	1 049 285	-7%	2,20 €	66 €	160 791	-25%	0,30 €	10 €	1 210 076	-10%	2,60 €	76 €	87 €
LE RELECQ-KERHUON	600 203	1%	2,20 €	50 €	107 859	-31%	0,40 €	9 €	708 062	-6%	2,70 €	59 €	63 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	452 177	0%	2,70 €	33 €	42 489	-48%	0,30 €	3 €	494 666	-7%	2,90 €	36 €	39 €
PLOUZANE	765 353	-6%	2,00 €	56 €	166 234	-25%	0,50 €	12 €	931 587	-10%	2,60 €	68 €	75 €
TOTAL	11 938 737	-1%	2,50 €	55 €	2 282 209	-7%	0,50 €	11 €	14 220 946	-2%	3,00 €	68 €	67 €



4. Synthèse générale

Coût total réparti en 2023 (en €)							
Collecte et traitement des déchets	VAR N-1	Voirie/ espaces publics	VAR N-1	Eclairage Public	VAR N-1	Espaces verts	VAR N-1

Coût total			
Total réparti CA 2023 (en €)	Répartition	Rappel Coût total 2022	VAR N-1

BOHARS	503 750	-4%	391 656	-31%	102 701	2%	158 146	-30%
BREST	13 175 583	-5%	7 409 396	-7%	2 778 383	-37%	9 473 236	2%
GOUESNOU	892 971	-5%	739 558	18%	114 702	-66%	737 872	-5%
GUILERS	1 159 885	-4%	1 115 959	18%	191 850	-54%	507 301	-10%
GUIPAVAS	2 166 981	-5%	1 485 636	3%	487 219	0%	1 210 076	-10%
LE RELECQ-KERHUON	1 322 324	-5%	613 226	-13%	339 020	12%	708 062	-6%
PLOUGASTEL-DAOULAS	2 121 355	-5%	1 639 381	-8%	166 372	-56%	494 666	-7%
PLOUZANE	1 864 026	-4%	1 339 145	6%	150 837	-60%	931 587	-10%

1 156 253	2%	1 406 709	-18%
32 836 598	58%	35 540 154	-8%
2 485 103	4%	2 663 769	-7%
2 974 995	5%	3 121 069	-5%
5 349 912	9%	5 493 719	-3%
2 982 632	5%	3 141 741	-5%
4 421 774	8%	4 867 299	-9%
4 285 595	8%	4 605 544	-7%

TOTAL	23 206 875	-5%	14 733 957	-3%	4 331 083	-36%	14 220 946	-2%
--------------	-------------------	------------	-------------------	------------	------------------	-------------	-------------------	------------

56 492 861	100%	60 840 003	-7%
-------------------	-------------	-------------------	------------

Coût total réparti en 2023 (en €/habitant)							
Collecte et traitement des déchets	VAR N-1	Voirie/ espaces publics	VAR N-1	Eclairage Public	VAR N-1	Espaces verts	VAR N-1

Coût total		
Total réparti CA 2023 (en €)	Rappel Coût total 2022	VAR N-1

BOHARS	137 €	-4%	110 €	-29%	28 €	2%	43 €	-31%
BREST	93 €	-5%	53 €	-5%	20 €	-35%	67 €	3%
GOUESNOU	138 €	-5%	118 €	19%	18 €	-66%	114 €	-7%
GUILERS	139 €	-4%	137 €	19%	23 €	-54%	61 €	-12%
GUIPAVAS	137 €	-5%	98 €	4%	31 €	0%	76 €	-13%
LE RELECQ-KERHUON	110 €	-5%	52 €	-12%	28 €	12%	59 €	-6%
PLOUGASTEL-DAOULAS	154 €	-5%	123 €	-7%	12 €	-55%	36 €	-8%
PLOUZANE	136 €	-4%	99 €	8%	11 €	-57%	68 €	-9%

318 €	389 €	-18%
232 €	249 €	-7%
388 €	419 €	-7%
361 €	380 €	-5%
342 €	357 €	-4%
249 €	263 €	-5%
325 €	360 €	-10%
314 €	335 €	-6%

TOTAL	107 €	-5%	68 €	-4%	20 €	-35%	66 €	-1%
--------------	--------------	------------	-------------	------------	-------------	-------------	-------------	------------

262 €	282 €	-7%
--------------	--------------	------------

